RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 01224
Numéro SIREN : 330 598 616
Nom ou dénomination : CARMA

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2022 sous le numéro de dépôt 24839

Act... de Commerce d'EVRY
CARMA
Le : 16 DEC. 2022
Numéro : 24839

Société anonyme au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

RESOLUTION AFFECTANT LE RESULTAT

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit 2.663.483,78 euros, au poste « Report à Nouveau » dont le solde créditeur est ainsi porté à 57.215.359,37 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte de ce qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME

mazars

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT
92400 COURBEVOIE

Deloitte.

SIEGE SOCIAL : 6 PLACE DE LA PYRAMIDE
92800 PUTEAUX

CARMA S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

POUR COPIE CONFORME

CARMA S.A.

Société anonyme au capital de 23 270 000 €
Siège social : 4 rue des Marquis de Raies 91080 Evry-Courcouronnes
RCS : Evry 428 789 136

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31décembre 2021

A l'assemblée générale de la société CARMA S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CARMA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 9 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux changements induits par la recommandation ANC 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres à payer

Risque identifié et principaux jugements

Les provisions pour sinistres à payer, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 186 M€ représentent un des postes les plus importants du passif.

La charge de provisions pour sinistres correspond à l'estimation des charges de prestations survenues et non payées tant en principal qu'en accessoires (frais de gestion) et intègrent les prestations non connues ou tardives.

Les provisions pour sinistres à payer sont estimées sur des bases statistiques et actuarielles, permettant de couvrir les éventuelles évolutions défavorables en termes de liquidation, selon les modalités de détermination mentionnées dans la note 8 de l'annexe.

L'évaluation des provisions requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser, du taux de frais de gestion ou du taux d'actualisation retenus.

Les principaux risques identifiés portent sur :

- une mauvaise estimation des provisions pour sinistres à payer,
- l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées pour le calcul des charges ultimes.

Ces risques concernent toutes les garanties, mais surtout les branches automobile et multi risques habitation.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

L'objectif de nos diligences est de nous assurer du caractère raisonnable des estimations, de leur conformité à la réglementation et de l'absence de biais significatif, volontaire ou non, dans leur détermination. L'appréciation de ce caractère raisonnable tient compte des éléments suivants :

- l'évaluation des provisions pour sinistres à payer doit être suffisamment prudente pour couvrir le règlement à l'ultime de tous les sinistres,
- il existe, en général, une fourchette d'estimations raisonnables et non pas un point unique,
- la fourchette d'estimations doit prendre en compte des scenarii de développements défavorables,
- l'approche doit respecter le principe de permanence des méthodes.

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle autour de la gestion des dossiers de sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés,
- mettre à jour notre compréhension des procédures et méthodes de calcul concourant à la détermination des provisions de sinistres à payer,
- apprécier la pertinence et la permanence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation,
- réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches,
- réaliser des tests sur un échantillon des données sources utilisées dans les calculs,
- effectuer un rapprochement entre les données utilisées dans les triangles et les données comptables,
- valider la piste d'audit des provisions techniques comptabilisées,
- procéder à une analyse des boni/mali de liquidation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires
Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CARMA S.A. par les Assemblées générales du 8 juin 2020 pour le cabinet Mazars et du 8 juin 2021 pour le cabinet Deloitte.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la 2ème année de sa mission et le cabinet Deloitte dans la 1ère année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 15 juin 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars		Deloitte
Olivier LECLERC	Christophe BERRARD	Amandine HUET
Associé	Associé	Associée

CATMA S.A. - Comptes sociaux

Bilan Actif (en euros)	31/12/2021 Brut	Amort ou prov	Net	31/12/2020
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège			-	-
Actifs incorporels	**9 750 795**	**6 973 287**	**2 777 508**	**6 744 164**
Placements :	**271 893 569**	**-**	**271 893 569**	**264 791 900**
Terrains et constructions	16 875 956	-	16 875 956	14 868 754
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	12 573 863	-	12 573 863	10 706 366
Autres placements	242 345 398	-	242 345 398	238 929 982
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	98 353	-	98 353	286 797
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-	-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :			**104 767 020**	**77 619 757**
Provisions pour primes non acquises			779 520	779 520
Provisions d'assurance-vie			-	-
Provisions pour sinistres (vie)			-	-
Provisions pour sinistres (non-vie)			103 987 500	76 840 237
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)			-	-
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)			-	-
Provisions d'égalisation			-	-
Autres provisions techniques (vie)			-	-
Autres provisions techniques (non-vie)			-	-
Provisions techniques des contrats en unités de compte			-	-
Créances :	**15 336 818**	**-**	**15 336 818**	**12 242 402**
Créances nées d'opérations d'assurance directe	8 970 988	-	8 970 988	7 128 782
Primes acquises non émises	*3 601 658*	-	*3 601 658*	*3 992 783*
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	*5 369 330*	-	*5 369 330*	*3 135 999*
Créances nées d'opérations de réassurance	98 550	-	98 550	170 916
Autres créances :	6 267 280	-	6 267 280	4 942 704
Personnel	*5 636*	-	*5 636*	*5 210*
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	*952 126*	-	*952 126*	*3 339 600*
Débiteurs divers	*5 309 518*	-	*5 309 518*	*1 597 894*
Capital appelé non versé	-	-	-	-
Autres actifs :	**1 747 735**	**803 105**	**944 630**	**790 828**
Actifs corporels d'exploitation	1 371 931	803 105	568 827	790 828
Comptes courants et caisse	375 804	-	375 804	-
Actions propres	-	-	-	-
Comptes de régularisation - Actif :	**15 778 850**	**-**	**15 778 850**	**17 735 329**
Intérêts et loyers acquis non échus	1 046 983	-	1 046 983	1 162 611
Frais d'acquisition reportés	13 586 803	-	13 586 803	15 225 954
Autres comptes de régularisation	1 145 064	-	1 145 064	1 346 765
Différence de conversion	-	-	-	-
Total de l'Actif			**411 498 396**	**379 924 379**

CARMA S.A. - Comptes sociaux

Bilan Passif (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres :	**119 913 026**	**116 790 738**
Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire	23 270 000	23 270 000
ou compte de liaison avec le siège	-	
Primes liées au capital social	23 987 906	23 987 906
Réserves de réévaluation	-	-
Autres réserves	15 439 761	15 439 761
Report à nouveau	54 551 876	48 762 778
Résultat de l'exercice	2 663 484	5 330 293
Passifs subordonnés	-	-
Provisions techniques brutes :	**241 510 979**	**217 211 337**
Provisions pour primes non acquises	38 071 278	42 472 262
Provisions d'assurance-vie	-	-
Provisions pour sinistres (vie)	-	-
Provisions pour sinistres (non-vie)	186 405 701	159 838 076
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	-	-
Provisions pour égalisation	-	0
Autres provisions techniques (vie)	-	-
Autres provisions techniques (non-vie)	17 034 000	14 901 000
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
Provisions pour risques et charges	**1 951 745**	**2 218 448**
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	**121 868**	-
Autres dettes :	**45 510 287**	**40 987 757**
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	11 921 369	8 925 464
Dettes nées d'opérations de réassurance	13 620 093	9 400 939
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	0	1 931 525
Autres dettes :	19 968 825	20 729 829
Titres de créance négociables émis par l'entreprise	-	-
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	*7 680 745*	*8 402 148*
Personnel	*809 176*	*1 237 713*
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	*3 237 494*	*5 690 241*
Créanciers divers	*8 241 411*	*5 399 726*
Comptes de régularisation : Passif	**2 490 490**	**2 716 100**
Différence de conversion	-	-
Total du passif	**411 498 396**	**379 924 379**

CARMA S.A. - Comptes sociaux

Compte technique de l'assurance non-vie (en euros)	Opérations Brutes	31/12/2021 Cessions et Rétrocessions	Opérations Nettes	31/12/2020 Opérations Nettes
Primes acquises :	181 439 557	16 946 923	164 492 634	180 276 508
Primes	*177 038 574*	*16 946 923*	*160 091 651*	*173 878 223*
Variation des primes non acquises	*4 400 983*	-	*4 400 983*	*6 398 285*
Produit des placements alloués			4 388 762	4 775 294
Autres produits techniques			955 642	5 251 645
Charges des sinistres :	120 057 814	28 286 853	91 770 960	103 329 528
Prestations et frais payés	*93 518 188*	*1 139 590*	*92 378 598*	*99 760 933*
Charges des provisions pour sinistres	*26 539 626*	*27 147 263*	*-607 638*	*3 568 594*
Charges des autres provisions techniques	2 161 000	-	2 161 000	-547 410
Participations aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration :			76 368 159	82 994 385
Frais d'acquisition			*65 908 139*	*72 119 128*
Frais d'administration			*10 776 757*	*11 213 770*
Commissions reçues des réassureurs			*-316 737*	*-338 512*
Autres charges techniques			507 169	679 213
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
Résultat technique de l'assurance non-vie			**-970 250**	**3 847 730**

CARMA S.A. - Comptes sociaux

Compte non technique de l'assurance non-vie (en euros)	Operations 31/12/2021	Opérations 31/12/2020
Résultat technique de l'assurance non-vie	-970 250	3 847 730
Résultat technique de l'assurance vie	-	-
Produits des placements :	9 494 382	10 006 127
Revenus des placements	*6 694 809*	*6 101 245*
Autres produits des placements	*179 094*	*25 529*
Profits provenant de la réalisation des placements	*2 620 478*	*3 879 353*
Produits des placements alloués	-	-
Charges des placements	1 257 041	1 235 535
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	*367 324*	*446 515*
Autres charges des placements	*750 756*	*662 744*
Pertes provenant de la réalisation des placements	*138 961*	*126 276*
Produits des placements transférés	4 388 762	4 775 294
Autres produits non techniques	-	-
Autres charges non techniques	-35 415	-73 318
Résultat exceptionnel :	-200 138	-975 667
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	*200 138*	*975 667*
Participation des salariés	41 033	38 138
Impôt sur les bénéfices	9 089	1 572 249
Résultat de l'exercice	**2 663 484**	**5 330 293**

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

AU 31/12/2021

SOMMAIRE

Faits marquants de l'exercice
Evénements postérieurs à la clôture des comptes

INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES
Note n°1 – Référentiel réglementaire
Note n°2 – Actifs incorporels
Note n°3 – Placements
Note n°4 – Titres de participations
Note n°5 – Créances
Note n°6 – Autres postes de l'actif
Note n°7 – Frais d'acquisition reportés
Note n°8 – Provisions techniques
Note n°9 – Provisions pour risques et charges
Note n°10 – Réassurance
Note n°11 – Produits et charges
Note n°12 – Hors bilan

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN
Note n°13 – Actifs immobilisés
Note n°14 – Placements : mouvements de l'exercice
Note n°15 – Etat récapitulatif des placements
Note n°16 – Filiales et participations
Note n°17 – Echéances des créances et des dettes
Note n°18 – Provisions pour risques et charges
Note n°19 – Evolution de la sinistralité
Note n°20 – Compte de régularisation actif et passif
Note n°21 – Variations des fonds propres
Note n°22 – Engagements donnés et reçus
Note n°23 – Actionnariat

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT
Note n°24 – Compte de résultat technique non vie
Note n°25 – Ventilation des primes émises brutes
Note n°26 – Evolutions des provisions techniques
Note n°27 – Ventilation des produits financiers et des charges de placement
Note n°28 – Personnel
Note n°29 – Ventilation des commissions
Note n°30 – Charges et Produits exceptionnels
Note n°31 – Charges non techniques
Note n°32 – Participation et Charges d'impôts

AUTRES INFORMATIONS
Note n°33 – Consolidation des comptes
Note n°34 – Honoraires des commissaires aux comptes

Faits marquants

Une activité perturbée par la crise sanitaire

L'activité commerciale de la société Carma a été perturbée notamment au premier semestre par le confinement mise en place du 03 avril au 03 mai 2021.

Les primes acquises Carma 2021 sont en baisse de 8,1 % comparé à l'an passé, avec :

- une baisse de 7,1 % vs N-1 des primes acquises de l'activité IARD liée à une baisse sensible de l'activité commerciale avec un sous-effectif important dans le réseau d'agences physiques de Carrefour Banque et ce malgré une baisse de 1 point de l'attrition avec les efforts portés sur la satisfaction : animation du NPS (+10 points en un an) et plans « pompiers » et « mécaniciens » pour traiter les irritants clients

- un recul de 9,4 % des primes acquises de l'activité assurance intégrée aux services financiers avec une forte baisse des encours de crédit de notre partenaire Carrefour Banque,

- une progression de 19,2 % des primes acquises des garanties d'assurances affinitaires Retail avec la poursuite du développement des ventes des assurances scolaire et chien-chat,

- un recul de 11.1 % des primes acquises de l'activité extension de garantie avec une baisse des ventes de produits assurables compte tenue de la pénurie qui a touché la vente de produits technologiques : téléphones portables, consoles de jeux, ordinateurs...

S'agissant de l'impact de la crise covid sur notre sinistralité, nous avons continué à observer en 2021, bien que moins marqué qu'en 2020, une baisse de sinistralité induite par un ralentissement marqué des ventes pendant les périodes de confinement, les effets du Covid se sont concentrés sur l'automobile.
La période de confinement d'avril et le développement du télétravail ont entraîné une baisse des fréquences sinistres de 13% en automobile vs l'année 2020. En Espagne, la sinistralité garanties de pertes d'emploi est revenu à un niveau cohérent après la sur sinistralité 2020 liée à la montée du chômage partiel octroyé suite aux mesures de confinement Covid. La charge de sinistre à l'ultime est passée de 5.3 M€ pour la survenance 2020 à 1.1 M€ pour la survenance 2021.

La crise covid, même si elle n'a pas empêché notre continuité d'exploitation, a nécessité outre la gestion de la résilience opérationnelle (gestion de crise et continuité d'activité) dont les principaux leviers sont toujours actifs, la poursuite de plans d'actions visant plusieurs objectifs :
- la sécurité des collaborateurs (télétravail, équipements de protection individuels, aménagement des sites et évaluation régulière et dispositif d'accompagnement des collaborateurs),
- une surveillance technique accrue des garanties dont la sinistralité est impactée par la crise avec le cas échéant une revue des conditions clients,

- la maîtrise des risques financiers (optimisation des plus-values, surveillance de l'exposition et non investissement sur les secteurs à risque...),
- la discipline budgétaire (rationalisation des budgets en lien avec la baisse de chiffre d'affaires),
- le suivi des mesures de continuité opérationnelle prise par nos partenaires délégataires,
- la consolidation de la solvabilité (stress-test et décision de non distribution des dividendes).

L'ensemble de ces dispositifs de maîtrise et surveillance sont pilotés par le comex de l'entreprise et suivis au sein de différents comités opérationnels (comité risques, comité finances, comité technique...).

Nous nous attendons en 2022 à un maintien de fréquence basse de sinistralité Auto au moins sur le premier semestre avec la poursuite du recours massif au télétravail pour lutter contre la propagation de la pandémie.

Accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Un avenant à l'accord de GPEC du 12 mars 2019 a été signé le 22 février 2021 :
- Il a pour objet d'accompagner la transformation des Sièges et des Fonctions support du groupe Carrefour en France en adaptant les outils de la GPEC : il est applicable aux seuls collaborateurs de ce périmètre.
- Il met en place un dispositif baptisé « Passerelles Sièges » permettant aux salariés éligibles de bénéficier des mesures d'accompagnement de la mobilité interne ou externe qui ont été négociées avec les partenaires sociaux
- Dans le cadre de ce dispositif nous avons 13 salariés qui ont souhaité bénéficier d'une mobilité.

Projet Tandem – Apport Partiel d'Actif de Carma à Lybernet

L'apport partiel d'actifs, réalisé en fin d'année 2021 mais avec un effet rétroactif au 1er janvier 2021, par la société Carma de sa Branche d'Activité Autonome de « *conception et distribution de produits d'assurance et de gestion de la relation client* » au profit de la société Lybernet, s'inscrit dans la logique de la réorganisation profonde des activités réparties au sein de différentes entités du Groupe Carma, initiée en 2018.

Cette opération a eu pour objet principal de séparer l'activité de gestion / distribution des produits d'assurances qui constitue la mission de courtier de Lybernet, de l'activité de portage du risque, assurée par les sociétés Carma et Carmavie.

Cette opération a notamment entrainé un transfert :
- des activités de distribution/gestion de Cama vers Lybernet;
- des actifs technologiques indispensables à la réalisation de ces activités : site Internet et écosystème digital, data clients, applications de vente et de gestion de contrats d'assurance, d'encaissement des primes et de recouvrement clients;
- des salariés concernés par la branche en question; et
- des charges afférents aux activités et actifs transférés.

Evénements postérieurs à la clôture des comptes

Suite aux évolutions géopolitiques récents en Ukraine, il est à signalé que Carma n'a aucune activité en lien avec l'Ukraine, la Russie ou la Biélorussie.

Note n°1 - Référentiel réglementaire

Les comptes de l'exercice 2021 de la société sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément aux dispositions des art L.123-12 à L123-22 du Code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en application de l'art L 341.2 du Code des assurances, aux dispositions du code des assurances et du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié.
Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable assurance , les comptes de l'exercice 2021 ont été arrêtés suivant les règles en vigueur dans la profession et en conformité avec le Code des Assurances et le règlement ANC n°2015-11.

Les états financiers de Carma ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Note n°2 - Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment les logiciels qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 8 ans en fonction de l'importance des nouvelles applications dans le système d'information et de leur durée d'utilisation.
Les immobilisations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Des frais d'établissement, amortis en totalité, figurent à l'actif du bilan pour une valeur brute de 942 K€ au 31-12-2021 : ils concernent les frais afférents aux locaux situés à Angers.

Note n°3 – Placements

Placements immobiliers :

Les parts détenues dans des sociétés immobilières sont inscrites à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts.
La valeur liquidative est communiquée par le gestionnaire du fond concerné et sert à la valorisation de ces actifs dans les comptes de la société.
En cas de dépréciation, une provision pour dépréciation durable est comptabilisée sous les mêmes critères que les autres placements.

Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation :

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors frais. Ces placements sont évalués à chaque clôture annuelle selon la valeur nette comptable.

Placements à revenu fixe :

Les titres à revenu fixe sont enregistrés en date de règlement / livraison à leur prix d'achat hors coupons courus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est constatée en résultat (primes ou décotes) selon l'étalement actuariel en contrepartie des comptes de régularisation (actif ou passif). Une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital).
En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à leur valeur cotée du dernier jour ou à la valeur vénale.
Les intérêts courus non échus à la clôture sont comptabilisés au prorata temporis dans les comptes de régularisation à l'actif.

Placements non amortissables :

Les valeurs mobilières autres que celles à revenu fixe sont enregistrées hors frais. Les résultats de cession de titres sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les dépréciations pouvant être constituées sont de différentes natures :
- La première est liée au risque de contrepartie avéré sur un émetteur privé pour lequel la société a tenu la totalité des engagements souscrits par cette contrepartie.

- La deuxième nature est relative aux placements au sens de l'article R.343-10 du Code des assurances qui sont provisionnés en raison d'une moins - value latente au-delà de -20% sur une durée supérieure à six mois précédant.

- La troisième est la provision pour risque d'exigibilité qui est constatée lorsque la valeur nette comptable des placements non amortissables est supérieure à leur valeur globale comme prévu par l'article R. 332-20 du code des assurances.

Aucune dépréciation sur les encours précités n'a été constatée au 31 décembre 2021 du fait de l'absence de risque avéré.

Les placements alloués au résultat technique résultent de l'application d'un prorata aux produits des placements calculé à partir provisions techniques nettes de réassurance rapporté à la somme des capitaux propres et provisions techniques nettes de réassurance.

Note n°4 – Titres de participations

Les titres de participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition. L'évaluation de ces titres non cotés de filiales détenues à 99,99% ou plus est déterminée selon une quote-part de situation nette.

Note n°5 – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation peut être constituée lorsque des éléments probant une perte probable sont présents à la clôture des comptes.

Note n°6 – Autres postes de l'actif

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

Actifs corporels	Durée d'amortissement
Agencements	8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel	3 à 8 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les charges constatées d'avance, comptabilisées au prorata temporis, sont composées de frais généraux (dont contrats de maintenance dont l'échéance se situe sur l'exercice suivant) ainsi que de frais de gestion.

Note n°7 – Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés sont constitués pour les produits affinitaires pour lesquels une partie de la prime est redistribuée sous forme de commissions. Les frais d'acquisition reportés constituent la fraction des commissions non imputable à l'exercice. Ils sont le pendant de la provision pour primes non acquise constituée pour ces mêmes produits.

A ce titre le montant reporté est calculé par cohorte mensuelle de contrats homogènes en terme de garantie et de durée d'assurance et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises. Les frais d'acquisition sont alors répartit linéairement sur toute la période de garantie. La fraction de commission sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais constitue les frais d'acquisition reportés. Ces derniers sont au maximum de cinq années.
Le montant des frais d'acquisition reportés s'élève au 31-12-2021 à 13 587 K€.

Note n°8 – Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

La provision pour primes non acquises est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« provision destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat »

Elle concerne principalement les primes des contrats dits de remplacement de téléviseurs ou d'appareils électroménagers défectueux (extension de garanties après garantie du constructeur).
Elle constate pour l'ensemble des contrats en cours prorata temporis, la part des cotisations émises qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et le terme du contrat.

La provision pour sinistre à payer est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.»

L'évaluation des provisions pour sinistre à payer répond à une méthodologie codifiée par le service Actuariat de CARMA. Cette méthodologie repose sur une segmentation des risques au niveau le plus fin possible (dans la plupart des cas à la garantie). Le montant de cette provision nette de recours et frais de gestion inclus au 31-12-2021 s'élève à 186 406 K€.

Les méthodes de calcul

Chaque produit fait l'objet de méthodes de calcul adaptées aux spécificités techniques et au niveau de granularité de l'information disponible. Une attention toute particulière est apportée aux produits à forts enjeux de provisionnement tels que l'automobile, la MRH, les garanties emprunteurs ainsi que les garanties couvrant les pannes ou bris d'appareils électroniques.

Le calcul effectué pour l'assurance automobile et multirisques habitation (hors responsabilité civile lourde et incendies habitation) de la charge à l'ultime est formalisé à l'aide Chain Ladder basés majoritairement sur les triangles de règlements. Dans certains cas, nous avons considéré que la méthode Chain Ladder sur les triangles de charges est plus adaptée.

Pour la responsabilité civile automobile corporelle et multirisques habitation lourde ainsi que pour les incendies multirisques habitation, la provision est obtenue en complétant la provisions dossier par dossier par une provision complémentaire basée sur une méthode de re-échantillonnage de données historiques de CARMA. Deux calculs sont réalisés : un pour estimer les dégradations potentielles (RBNS) et l'autre pour évaluer les sinistres non connus (IBNR).

Une Provision pour écart de taux (22 730K€ en brut) est calculée pour les dossiers pouvant potentiellement basculer en rente. Sur ces dossiers les postes viagers sont presque généralement évalués sur la base de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 2.43%. Ces postes sont calculés en remplaçant le taux de 2.43% par la moyenne de 60% du TME sur les 24 derniers, majorée de 10 points de base, conformément à la réglementation.

Provision pour risque FGAO (9 741 K€ en brut) : depuis le 1er janvier 2013, la prise en charge des revalorisations des rentes automobiles n'est plus prise en charge par le FGAO mais par les assureurs. Cette provision est calculée pour les dossiers pouvant potentiellement basculer en rente. Sur ces dossiers les postes viagers sont évalués sur la base de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 2.43%. Ces postes

sont calculés en remplaçant le taux de 2.43% par la moyenne de 60% du TME sur les 24 derniers, majorée de 10 points de base, conformément à la réglementation et en incorporant le taux de revalorisation légal de 2%.

Une méthode spécifique est également mise en œuvre pour les catastrophes naturelles. Sont visés ici plus particulièrement les phénomènes de sécheresse dont la modélisation à l'échelle de notre portefeuille est complexe.

Un calcul de la charge à l'ultime par une méthode de Chain ladder appliquée aux triangles de règlements est fait pour la protection famille, l'assistance, la défense recours, la protection juridique et la santé.
La méthodologie de calcul utilisée pour tous les produits affinitaires, assurance emprunteurs, assurance inclusion et optionnelles à la carte, assurance scolaire, assurances accidents, assurances moyens de paiements est la méthode Chain Ladder appliquée aux triangles de règlements annuels pour le calcul de la provision de chaque produit.

La provision pour égalisation est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« a) Provision destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux, les risques liés au transport aérien et les risques liés aux attentats et au terrorisme, et évaluée dans les conditions fixées par l'article 2 de la loi n° 74-1114 du 27 décembre 1974, par le décret n° 75-768 du 13 août 1975, le décret n° 86-741 du 14 mai 1986 et l'article 39 Quinquies G du code général des impôts ;
b) Provision destinée à compenser en assurance-crédit la perte technique éventuelle apparaissant à la fin de l'exercice, à l'exclusion des opérations d'assurance-crédit à l'exportation pour le compte et avec la garantie de l'Etat ;
c) Provision destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporel».

Aucune provision pour égalisation n'a été constituée au 31-12-2021.

La provision mathématique des rentes est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« Valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge»

Une provision mathématique pour les dossiers en rente a été constituée au 31-12-2021 pour un montant de 16 880 K€ nette de recours.

Cette provision est calculée, pour les rentes d'incapacité et d'invalidité couvrant les risques corporels par l'utilisation de la table TD 88-90 (article 600-5 du règlement ANC n°2015-11) incluant un taux de frais de gestion de 470€/an. Le taux d'actualisation est plafonné à 60% du TME moyen des 24 derniers mois augmenté de 0.1 pts soit 0,08% (au 31-12-2021).

La provision pour risques croissants définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« Provision pouvant être exigée pour les opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité et égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés»

Une provision pour risques croissants a été constituée au 31-12-2021 et le montant de cette provision s'élève à 154 K€.

La PRC, qui concerne uniquement la santé est calculée pour les contrats dont le bénéficiaire a plus de 70 ans. Pour chacun de ces contrats, la provision est égale à la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés.

La provision pour risques en cours définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« provision destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises»

Le calcul s'effectue à partir du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation, sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100 %, l'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises et, le cas échéant, des primes qui seront émises, au titre des contrats en cours à la date de l'inventaire; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours. Pour l'application du présent alinéa, les sinistres sont rattachés à l'exercice de survenance.

Aucune provision pour risques en cours n'a été constituée au 31-12-2021.

Note n°9 – Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation de l'entreprise envers le tiers, à savoir les dépenses qui n'auraient pas été engendrées en l'absence de cette obligation.

Une provision pour départ à la retraite est présente dans les comptes de la société pour un montant de 620 K€. L'obligation de la société au titre de ces avantages est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture par référence aux taux des obligations d'entreprises de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe.

Dans sa recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, l'Autorité des Normes Comptables (ANC) introduit une nouvelle méthode comptable relative au rattachement des droits à prestations aux périodes de service. Elle répond à une demande portant sur un régime à prestations définies présentant les caractéristiques suivantes : sous réserve d'être présents dans l'entreprise lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite, les employés ont droit à une prestation forfaitaire dépendant de l'ancienneté et dont le montant est plafonné au-delà d'une certaine ancienneté.

L'ANC a conclu que, dans le cadre d'un tel régime, l'engagement devait être constitué uniquement sur les années de service précédant le départ en retraite au titre desquelles le salarié génère un droit à l'avantage.

Cette décision a remis en cause le principe appliqué jusque-là, qui était de retenir la durée totale de la carrière du salarié comme période d'acquisition des droits et de comptabiliser l'engagement de manière linéaire. Elle a eu pour effet de reprendre la provision pour les salariés qui n'ont pas encore l'âge à partir duquel le plafond de l'indemnité est atteint. Pour les autres salariés ayant dépassé cet âge, la provision est comptabilisée sur une période plus courte.

L'application de cette décision conduit à une baisse de la provision et les conséquences de celle-ci à l'ouverture de l'exercice ont été comptabilisées dans le report à nouveau en tant que changement de méthode comptable.
De ce fait, la société Carma a impacté le report à nouveau en contrepartie d'une diminution de la provision pour départ à la retraite de 459 K€.

Une provision pour rémunération variable des salariés (charges sociales incluses) est constatée au 31-12-2021 pour un montant de 420 K€.

Enfin, une provision pour restructuration GPEC (comprenant les indemnités, frais de déplacement, formation, ...) a été constituée en 2021 pour 912 K€ (C/f Faits marquants). Cette provision a fait l'objet d'une estimation au regard des coûts déjà encourus sur la période et des principaux paramètres connus à la date de clôture : cette provision constitue la meilleure estimation des coûts que la société s'attend à supporter au titre du déploiement de ce dispositif

Note n°10 – Réassurance

Les provisions cédées sont directement adossées aux provisions brutes de réassurance. Elles s'appliquent à l'ensemble des provisions décrites dans la note n°8.

Pour les sinistres ou événements, qu'ils soient connus ou à connaître, cette provision découle directement de l'application des règles propres à chaque traité de réassurance sur les provisions brutes.

S'agissant des sinistres de responsabilité civile, des événements climatiques et des incendies les traités sont de type non proportionnel. Une vigilance particulière est portée aux éventuelles règles limitatives de cession : priorités, franchises « aggregate », limite de garanties clauses d'indexation des priorités et des clauses de rente.

Pour les produits faisant l'objet d'une couverture de réassurance proportionnelle, les provisions sont cédées en appliquant le niveau de quote-part adéquate aux provisions brutes de réassurance. Sont concernées ici les provisions relatives aux catastrophes naturelles et à quelques produits de protection individuelle.

Les primes cédées au niveau de la réassurance se déclinent sous deux formats :

- les traités proportionnels où les cessions de primes s'effectuent proportionnellement aux primes acquises au cours de l'exercice (Assistance, Garantie Hospitalisation, Garanties budget,...),
- les traités non proportionnels (IARD) sur lesquels le niveau de primes est contractualisé annuellement avec les réassureurs identifiés pour le partage des risques associés, principalement en responsabilité civile et en dommages aux biens.

Note n°11 – Produits et charges

Primes et accessoires émis

Le poste Primes et accessoires émis correspond aux primes émises de l'exercice ainsi que des frais accessoires – principalement des frais d'échéance. Ces éléments sont comptabilisés pour leur montant net de taxes.

Charges de sinistres

Les charges de sinistres incluent notamment les frais des services règlements ou exposés à leur profit, les commissions versées au titre de la gestion des sinistres et les frais de contentieux liés aux sinistres.

Produits et charges exceptionnels

En 2021, un montant de 200 K€ est enregistré dans les charges exceptionnelles correspondant à un ajustement sur les taxes sur les opérations d'assurance.

Règle d'allocation des produits financiers

Le résultat de la gestion des placements financiers est ventilé en deux parties :

- Les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques qui figurent dans le cadre des opérations techniques,
- Les produits générés par les capitaux propres et qui sont placés dans la partie des opérations non techniques.

Règle d'affectation des charges par destination

L'enregistrement initial des charges est effectué par nature aux comptes de la classe 9. Les comptes de la classe 9 sont soldés par enregistrement des charges aux comptes par destination.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement et sans application de clés forfaitaires pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination; lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition revue périodiquement.
Les clés retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

Les principales clefs sont les suivantes :

Types de Charges	Sinistres	Acquisition	Administration	Autres ch. non technique	Frais internes de gestion
Frais généraux	20%	50%	30%		
Frais de personnel	15%	40%	35%	5%	5%

Note n°12 – Hors bilan

Aucun engagement hors bilan n'a été donné au cours de l'exercice 2021.
La société a reçu un montant de 14 343 K€ correspondant aux nantissements de titres en contrepartie des engagements contractualisés avec les réassureurs.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN

Note n°13 – Actifs immobilisés (en K €)

Immobilisations brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres mouvements*	Montant brut à la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	**15 824**		**59**	**- 6 015**	**9 750**
Actifs corporels d'exploitation	**1 482**	**2**	**39**	**-72**	**1 372**
Dont dépôts et cautionnements	38	0	0	0	38
Terrains et construction	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**17 306**	**2**	**98**	**-6 087**	**11 122**

*Les autres mouvements correspondent aux transferts d'actifs dans le cadre de l'apport partiel d'actifs de la société Carma au profit de la société Lybernet.

Amortissements et dépréciations

	Amortissement à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres mouvements*	Amortissement à la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	**9 080**	**1 085**	**59**	**-3 133**	**6 973**
Actifs corporels d'exploitation	**691**	**174**	**39**	**-23**	**803**
Terrains et construction	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépôts et cautionnements	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**9 771**	**1 259**	**98**	**-3 156**	**7 776**

*Les autres mouvements correspondent aux transferts d'actifs dans le cadre de l'apport partiel d'actifs de la société Carma au profit de la société Lybernet.

Note n°14 – Placements : mouvements de l'exercice (en K €)

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres mouvements *	Montant brut à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan	Valeur de réalisation
Placements immobiliers dans l'OCDE	14 869	5 007	3 000	0	16 876	16 876	18 516
Obligations dans l'OCDE	132 248	98 717	74 424	0	156 541	154 239	152 064
Actions dans l'OCDE	10 707	0	0	1 867	12 574	12574	12 574
OPCVM dans l'OCDE	106 681	31 685	52 562	0	85 804	85 804	87 454
TOTAL	**264 505**	**135 409**	**129 986**	**1 867**	**271 795**	**269 493**	**270 608**
Dont valeurs estimées selon l'article R 343-9	132 248	98 717	74 424	0	156 541	154 239	152 064
Dont valeurs estimées selon l'article R 343-10	132 257	36 692	55 562	1 867	115 254	115 254	118 544
TOTAL	**264 505**	**135 409**	**129 986**	**1 867**	**271 795**	**269 493**	**270 608**

Note n°15 – Etat récapitulatif des placements

CARMA 1092 04 02

ETAT DETAILLE DES PLACEMENTS VU AU 31/12/2020 (en milliers d'euros)

Code ISIN	ECHEANCE	TITRES	NOMINAL	TAUX	Valeur brute	amort.	valeur nette	VALEUR DE REALISATION	+/- VALUE	valeur de remb
QS0007971482		ACCIMMO PIERRE			2 232,2	0,0	2 232,2	2 419,8	187,6	0,0
FR0013084423		RES.PR.FD 1 SL2D			2 912,6	0,0	2 912,6	2 843,2	-69,4	0,0
FR0012801520		HEALT.PR.FD 2SPP2D			3 000,0	0,0	3 000,0	3 139,1	139,1	0,0
QS0007972159		OPUS REAL			3 998,4	0,0	3 998,4	3 641,4	-357,0	0,0
QS0007971680		ACCES VALEUR PIERRE			2 725,5	0,0	2 725,5	3 150,4	424,9	0,0
Placements immobiliers dans l'OCDE*					14 868,7	0,0	14 868,7	15 193,9	325,2	0,0
AT0000A0DXC2	2026-09-15	AUTRI4.85%15MAR26	100	4,850%	109,8	-3,0	106,8	129,4	22,7	100,0
EU000A1G4DN5	2022-04-04	UNION EUROPEENNE	5 000	2,750%	5 435,0	-373,5	5 061,5	5 214,5	153,0	5 000,0
FR0010466938	2023-10-25	OAT4,25%25OCT23	100	4,250%	114,5	-7,0	107,5	114,2	6,7	100,0
FR0010918490	2021-01-05	VEOLIA ENVIRT	2 500	4,247%	2 618,8	-118,7	2 500,0	2 500,3	0,2	2 500,0
FR0011001098	2021-02-03	RTE EDF	2 000	4,125%	2 006,7	-6,7	1 999,9	2 007,1	7,2	2 000,0
FR0011048966	2021-05-17	SUEZ 4,878%170521	200	4,078%	242,5	0,0	242,5	203,3	-39,2	200,0
FR0011059088	2021-10-25	OAT3.25%25OCT2021	5 600	3,250%	5 905,8	-276,1	5 629,7	5 778,1	148,4	5 600,0
FR0011196856	2022-04-25	OAT3%25APR2022	100	3,000%	99,1	0,8	99,9	104,9	5,0	100,0
FR0011317783	2027-10-25	OAT2.75%25OCT27	1 000	2,750%	1 009,9	5,1	1 015,0	1 231,0	216,0	1 000,0
FR0011319227	2022-04-25	O S E O_BPI	5 000	2,375%	5 049,0	-41,8	5 007,2	5 192,5	185,3	5 000,0
FR0011333186	2022-10-25	CADES	2 500	2,500%	2 577,5	-62,3	2 515,2	2 639,1	123,9	2 500,0
FR0011337880	2022-10-25	O A T	10 540	2,250%	10 620,1	-58,6	10 571,5	11 115,5	544,0	10 540,0
FR0011344076	2021-10-15	AIR LIQUIDE	8 200	2,125%	8 349,0	-115,7	8 233,2	8 360,3	127,1	8 200,0
FR0011388359	2025-01-17	C R H	2 000	2,400%	1 987,0	8,2	1 995,2	2 235,8	240,6	2 000,0
FR0011486067	2023-05-25	O A T	5 100	1,750%	5 446,8	-253,2	5 193,6	5 457,0	263,4	5 100,0
FR0011561000	2021-09-06	SCHNEID2.50%6SEP21	200	2,500%	223,9	0,0	223,9	203,9	-20,1	200,0
FR0011619436	2024-05-25	O A T	3 000	2,250%	3 291,0	-185,7	3 105,3	3 291,6	186,3	3 000,0
FR0011625433	2023-11-14	SANOFI	4 800	2,500%	5 201,4	-268,3	4 933,1	5 157,6	224,5	4 800,0
FR0011755156	2024-05-25	UNEDI2.375%25MAY24	400	2,375%	399,3	-2,4	396,9	439,4	42,5	400,0
FR0011883966	2030-05-25	OAT2.50%25MAY2030	300	2,500%	300,2	-3,0	297,2	383,4	86,2	300,0
FR0011962398	2024-11-25	OAT	5 100	1,750%	5 680,6	-322,9	5 357,7	5 596,0	238,2	5 100,0
FR0012143451	2022-10-25	UNEDIC0.875%OCT22	500	0,875%	515,9	-11,2	504,7	512,7	7,9	500,0
FR0012146801	2026-09-10	SANOFI AVENTIS	3 500	1,750%	3 524,5	-12,2	3 512,3	3 891,1	378,8	3 500,0
FR0012159812	2024-11-25	CADES	2 000	1,375%	1 997,6	1,4	1 999,0	2 152,2	153,2	2 000,0
FR0012602761	2026-03-13	ENGIE	2 000	1,000%	1 996,0	2,1	1 998,1	2 110,2	112,1	2 000,0
FR0012766889	2025-06-03	AIR LIQUIDE	2 000	1,250%	2 006,0	-3,3	2 002,7	2 126,4	123,7	2 000,0
FR0012942647	2022-09-14	ICADE	2 500	1,875%	2 512,5	-9,4	2 503,1	2 573,9	70,8	2 500,0
FR0012969038	2025-09-22	SANOFI	1 500	1,500%	1 482,8	8,7	1 491,5	1 623,0	131,5	1 500,0
FR0013044294	2021-11-04	UNEDIC0.30%4NOV21	100	0,300%	99,9	0,1	100,0	100,7	0,7	100,0
FR0013073277	2027-12-16	LEGRAND SA	2 000	1,875%	2 005,0	-2,0	2 003,0	2 236,3	233,3	2 000,0
FR0013121753	2026-02-19	KLEPIERRE	2 000	1,875%	2 040,4	-18,8	2 021,6	2 186,6	165,0	2 000,0
FR0013131877	2026-05-25	OAT0.5%25MAY26	410	0,500%	410,4	0,3	410,6	435,6	24,9	410,0
FR0013142536	2026-03-30	CARMILA	4 000	2,375%	4 175,5	-94,0	4 081,5	4 322,4	240,9	4 000,0
FR0013181906	2026-06-10	ICADE	3 000	1,750%	3 202,5	-87,2	3 115,3	3 268,4	153,0	3 000,0
IE00BJ38CQ36	2022-03-15	IRELAND 0,8%150322	200	0,800%	205,0	-4,1	200,9	203,7	2,8	200,0
NL0000102234	2037-01-15	NEDER4%15JAN37	100	4,000%	102,1	-2,5	99,5	171,7	72,2	100,0
XS0906792105	2021-03-19	THALES	2 900	2,750%	2 924,7	-24,1	2 900,6	2 916,0	15,4	2 900,0
XS0942388442	2023-05-12	UNIBAIL	3 500	2,500%	3 822,0	-213,3	3 608,7	3 714,6	105,8	3 500,0
XS0972513633	2021-02-15	AFD2.125%15FEB21	500	2,125%	551,0	0,0	551,0	501,6	-49,4	500,0
XS0994990280	2021-11-19	TOTAL	2 000	2,125%	2 015,0	-13,3	2 001,7	2 044,9	43,2	2 000,0
XS1014704586	2021-01-13	BNP PARIBAS	1 300	2,250%	1 294,9	5,0	1 300,0	1 300,8	0,9	1 300,0
XS1014773128	2021-01-14	BNG 1,875%140121	60	1,875%	61,5	-1,5	60,0	60,0	0,0	60,0
XS1023268573	2021-01-25	BAYER 1,875%250121	180	1,875%	194,7	-14,5	180,2	180,2	0,1	180,0
XS1135276332	2022-04-06	SHELL INT FIN 1%22	100	1,000%	99,8	0,0	99,8	101,8	2,0	100,0
XS1139091372	2021-11-19	LLOYDS BANK 1%21	200	1,000%	203,2	-2,5	200,7	202,7	2,0	200,0
XS1169630602	2022-01-19	CASALNBO.875%JAN22	100	0,875%	99,5	0,2	99,7	101,5	1,7	100,0
XS1326536155	2022-10-15	AFD0.50%15OCT22	300	0,500%	299,0	0,6	299,6	305,5	5,9	300,0
XS2055079904	2031-09-25	WINTER D 1,823%31	2 000	1,823%	2 056,4	-4,9	2 051,5	2 108,5	57,0	2 000,0
XS2081016763	2034_11_15	BP CAPT 1,104%34	2 000	1,104%	2 024,6	-1,7	2 022,9	2 122,2	99,2	2 000,0
FR0013506581	2039-05-25	BNP PA 0,7%39 IDX	6 000	0,750%	5 994,6	0,2	5 994,8	6 049,2	54,4	6 000,0
FR0013507126	2030-04-16	BNP_1,3%30 EMTN	2 000	1,300%	2 000,0	0,0	2 000,0	2 062,2	62,2	2 000,0
FR0013507217	2030-04-16	BNP TV30 EMTN	2 000	1,270%	2 000,0	0,0	2 000,0	1 995,6	-4,4	2 000,0
FR0013508694	2032-04-21	POSTE1.75%21APR32	4 000	0,750%	4 459,2	-3,6	4 455,6	4 442,0	-13,6	4 000,0
FR0014000M97	2023-05-25	BNP P 0,35%40 IDX	4 000	0,177%	4 000,0	0,0	4 000,0	4 000,0	0,0	4 000,0
US594918AU36	2040-10-15	MICROSOFT 4,5%1040	2 000	0,360%	2 000,0	0,0	2 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
XS2209023402	2032-07-24	TERNA 0,75%240732	3 000	0,750%	3 194,4	-1,5	3 192,9	3 166,7	-26,3	3 000,0
Obligations dans l'OCDE					132 248,3	-2 591,8	129 656,5	134 645,3	4 988,8	127 690,0

filiale		CARMA VIE	6 098		6 097,9	0,0	6 097,9	9 211,8	3 114,0	6 098,0
filiale		LYBERNET	4 608		4 608,5	0,0	4 608,5	4 666,4	57,9	100,0
		BCA EXPERTISE	1		0,6	0,0	0,6	0,6	0,0	
Action dans l'OCDE					10 706,9	0,0	10 706,9	13 878,9	3 171,9	6 198,0
FR0000430969		E L Carrefour			1,8	0,0	1,8	1,8	0,0	
FR0011046085		BNP PARIBAS DEPOSI			45 492,6	0,0	45 492,6	45 535,1	42,4	
FR0013263811		BNPP BD 6M I 3D			39 496,9	0,0	39 496,9	39 535,6	38,7	
FR0010137174		BNPP EU.VAL.CL.D2D			3 027,7	0,0	3 027,7	3 008,2	-19,5	
LU0089290844		PV DIVE.DYN.CD3DEC			3 020,1	0,0	3 020,1	2 619,5	-400,6	
LU0823417901		BNP GL.LOW VOL C3D			1 005,9	0,0	1 005,9	1 163,9	158,0	
FR0000931412		COVEA SECURITE G4D			352,7	0,0	352,7	348,1	-4,6	
FR0000931446		COVEA M.TERM.C 4D			1 019,3	0,0	1 019,3	1 014,4	-4,8	
LU1602576958		ELF			4 272,2	0,0	4 272,2	4 378,1	106,8	
LU1620157021		BNP PAR GR BD CD			1 999,3	0,0	1 999,3	2 087,3	88,1	
LU1664648380		B.E.MF C.BD CL.D3D			1 992,6	0,0	1 992,6	2 151,8	159,2	
FR0125442444		TNMT 3 ANS			2 000,0	0,0	2 000,0	2 007,4	7,4	
FR0125442857		TNMT 9 ANS			2 000,0	0,0	2 000,0	1 991,8	-8,2	
XS1941754852		ITRAXX EUROPE			1 000,0	0,0	1 000,0	1 030,4	30,4	
OPCVM dans l'OCDE					106 681,1	0,0	106 681,1	106 874,5	193,4	0,0
					264 505,1	-2 591,8	261 913,2	270 592,5	8 679,3	133 888,0

*Concernent uniquement des parts et actions détenues dans des sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation.

Note n°16 – Filiales et participations (en K €)

	Capital En nombre de parts	Réserves, report à nouveau avant affectation des Résultats	Quote part du capital détenu (en%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société mère au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A/ Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 10% du capital de la société astreinte à publication										
1) Filiales (+ 50 %)										
CARMA VIE SA	*399 996*	*3 110*	*99,99%*	*6 098*	*6 098*	*0*	*0*	*48 647*	*1 696*	*1 056*
*LYBERNET SAS **	*4 786*	*298*	*100 00%*	*6 476*	*6 476*	*0*	*0*	*22 982*	*79*	*2 699*
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1) Filiales non reprises au § A										
a) Filiales françaises										
2) Participations non reprises au § A										
a) Participations en France										

*Dont 482 nouvelles actions créées au titre de la rémunération de l'apport partiel d'actif pour un montant de 24 100 00 € et une prime d'apport de 1 843 396 14 €

Note n°17 – Echéances et délai de règlement des créances et des dettes

Echéance des créances :

	2021				2020
	Moins 1 An	De 1 à 5 Ans	Plus de 5 Ans	Total	Total
Primes acquises non émises nettes	3 602			3 602	3 993
Assurés	507			507	444
Intermédiaires Assurances	4 863			4 863	2 692
Autres tiers	0			0	0
Créances nées d'opérations d'assurances directes*	**8 971**			**8 971**	**7 129**
Créances nées d'opérations de réassurance	**99**			**99**	**171**
Personnel	6			6	5
Etat organismes Sociaux	952			952	3 340
Débiteurs Divers*	5 310			5 310	1 598
Autres Créances	**6 267**			**6 267**	**4 943**
Comptes Courants	**376**			**376**	**0**
TOTAL	**15 713**			**15 713**	**12 243**

* Dont part des entreprises liées : 3 875 K€ à moins d'1 an (441 K€ en 2020)

Echéance des dettes :

	2021				2020
	Moins 1 An	De 1 à 5 Ans	Plus de 5 Ans	Total	Total
Assurés	188			188	59
Intermédiaires d'Assurances	11 733			11 733	8 866
Autres tiers	0			0	0
Dettes nées d'opération d'assurances directes*	**11 921**			**11 921**	**8 925**
Réassureurs	**13 620**			**13 620**	**9 401**
Dettes envers Etablissements de crédit	**0**			**0**	**1 932**
Dépôts de garanties des clients	0		7 681	7 681	8 402
Personnel	809			809	1 238
Etat Sécurité Sociale	3 238			3 238	5 690
Créanciers Divers*	8 241			8 241	5 400
Autres Dettes	**12 288**		**7 681**	**19 969**	**20 730**
TOTAL	**37 829**		**7 681**	**45 510**	**40 988**

* Dont part des entreprises liées : 4 892 K€ à moins d'1 an (2 036 K€ en 2020) et 2 094 K€ de charges à payer concernant des factures non parvenues de frais généraux.

Note n°18 – Provisions pour risques et charges (en K €)

	2020	AUGMENTA-TION	DIMINUTION	AUTRES MOUVE-MENTS	2021
Indemnité de fin de carrière et retraite*	1 513	0	39	-854	620
Provision pour risque fiscal	0	0	0	0	0
Provision pour charges rémunération variable**	705	644	705	-224	420
Provision pour restructuration (GPEC)	0	912	0	0	912
TOTAL	**2 218**	**1 556**	**744**	**-1 078**	**1 952**

* autres mouvements : Décision IFRIC sur le changement de méthode (C/f note sur les PRC) pour 459 K€ et apport partiel d'actif pour 395 K€
** autres mouvements : Apport partiel d'actif à la société Lybernet pour 224 K€

Note n°19 – Evolution de la sinistralité (en K€)

Exercice 2019	2019
Règlements	57 059
Provision sinistres	58 353
Total des sinistres	**115 412**
Cotisations acquises	**201 666**
S/C en %	**57%**

Exercice 2020	2019	2020
Règlements	78 926	57 506
Provision sinistres	42 530	52 418
Total des sinistres	**121 456**	**109 924**
Cotisations acquises	**201 666**	**197 533**
S/C en %	**60%**	**56%**

Exercice 2021	2019	2020	2021
Règlements	80 691	79 373	57 506
Provision sinistres	38 901	20 018	43 053
Total des sinistres	**119 592**	**99 391**	**100 559**
Cotisations acquises	**201 666**	**197 533**	**181 440**
S/C en %	**59%**	**50%**	**55%**

Note n°20 – Compte de régularisation actif et passif (en K€)

Actif	2021	2020
Intérêts Courus Non Echus	1 047	1 163
Frais d'acquisition Reportés	13 587	15 226
Différence de Remboursement à Percevoir	188	124
Charges Constatées d'Avances	957	1 223
TOTAL	**15 779**	**17 736**

Passif	2021	2020
Amortissement Différence de remboursement	2 490	2 716
Produits constatés d'avance	0	0
Autres	0	0
TOTAL	**2 490**	**2 716**

Note n°21 – Variations des fonds propres (en K €)

	31/12/2020	Affectation Imputation	Résultat 2020 Dividendes	Mouvements de l'Exercice	31/12/2021
Capital Social	23 270				23 270
Prime d'émission *	23 988				23 988
Réserves statutaires	4				4
Autres Réserves	15 436				15 436
Provisions règlementées	0				0
Report à Nouveau	48 763		5 330	459	54 552
Résultat de l'exercice	5 330		-5 330	2 663	2 663
TOTAL	**116 791**	**0**	**0**	**3 122**	**119 913**

*Dont 11 838 K€ de prime de fusion

Note n°22 – Engagements donnés et reçus (en K €)

	2021	2020
Engagements reçus	**14 343**	**12 319**
Nantissements de titres des réassureurs	14 343	12 319
Titres reçus en garantie		
Autres engagements reçus		
Engagements donnés	**0**	**0**
Avals, cautions et garanties de crédits donnés		
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
Autres engagements donnés		

Note n°23 – Actionnariat

Le capital social de 23 270 000 € est composé de 1 525 627 actions ouvrant droit au dividende de l'exercice.

Actionnaires	Nombre d'actions	% actions
Carrefour SA	762 916	50,00 %
Covea Coopérations	762 664	49,99 %
Autres	47	0,01 %
Total	1 525 627	100 %

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT,

Note n°24 – Compte de résultat technique non vie

		AFFAIRES DIRECTES - France pour les succursales												NON-VIE & DOMM CORP	NON-VIE & DOMM CORP	NON-VIE & DOMM CORP		
		DOMMAGES CORPORELS NON-VIE (sauf 20)		DOMMAGES LIBRES NV	AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS	CATASTROPHES NATURELLES	RESPONS CIVIL GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PECUNIAIRES	TRANSPORTS	TOTAL	ACCEPTATION Sfranco pour les succurs	LPS depuis la France	TOTAL GENERAL	
		Santé (frais de soins)	Autres (dont ling ap trail)	Santé (frais de soins)	RC (sur 22)	DOMMAGES	PARTICULIERS (sur 24)	(sur 27)	(sur 28)	(sur 29)	(sur 30)	(sur 31)	(sur 34)					
		Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes				
		C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0280	
Résultat technique																		
Solde de souscription																		
Primes de l'exercice																		
Primes acquises																		
Primes brutes	R0110	3 292 572,93	8 705 085,95	16 562 578,78	19 758 074,22	31 508 216,70	43 881 929,48	5 155 767,17	4 265 674,78	8 079 557,80	5 184 533,70	29 525 407,58		175 880 052,58	5 281 437,83	16 979 449,59	196 140 940,00	
Charges d'annulations	R0020		729 498,75	7 157,68	4 349 012,90	8 155 139,58	4 976 796,07	498 855,17	622 251,81	3 127 149,76	575 095,83	261 432,77		19 081 861,42		34 918,90	19 116 178,32	
Réassurance	R0030																	
Primes à émettre restant à mettre	R0040																	
Primes à émettre restes annulées	R0050																	
Sous-total primes acquises	R0090	3 292 572,93	7 975 587,20	16 555 421,10	15 581 061,32	23 353 076,92	38 904 133,41	4 656 912,10	3 643 422,97	4 952 407,04	4 611 437,87	29 263 974,81		156 798 190,84	5 281 437,83	16 944 530,69	177 024 159,36	
Variation des provisions pour primes non acquises																		
Prov primes non acquises brutes	R0070	720 895,57	66 237,61		765 505,30	1 151 879,57	2 488 621,67	218 721,56	512 875,60	272 201,25	572 949,11	18 809 492,87	62,10	16 953 720,74		21 115 507,09	38 071 228,13	
Prov primes non acquises cessions	R0080	129 855,25	36 871,11		857 864,57	1 721 826,53	1 231 181,94	195 569,27	490 041,51	57 980,43	568 821,01	14 298 364,22	62,10	20 617 795,13		21 241 797,25	42 023 361,63	
Sous-total variation des provisions pour primes non acquises	R0070	91 068,32	9 566,50		(92 163,27)	(120 887,96)	(742 768,00)	(16 777,88)	63 833,09	(7 814,18)	(10 877,78)	(5 509 272,15)		(3 663 919,39)		(126 289,76)	(4 048 923,49)	
Sous-total primes de l'exercice	R0100	3 201 504,61	7 957 836,69	16 555 421,10	15 673 472,59	25 474 964,88	39 636 901,41	4 135 354,98	3 580 575,88	4 950 317,23	4 622 165,65	34 661 241,77		160 462 028,23	5 281 437,83	17 070 819,94	181 814 285,87	
Charges des sinistres																		
Règlements	R0110	1 348 156,29	606 029,57	885 821,75	77 865 451,89	71 554 941,15	31 517 998,77	2 524 704,71	4 003 491,05	681 195,86	1 548 586,41	5 641 898,82		81 677 122,74	218 587,66	5 527 525,86	87 600 384,24	
Vie personnes partiel, de rentes payées	R0120				499 012,87	9 535,50								508 548,37			508 548,37	
Provisions engagées	R0130		4 647,45		4 951 418,71	5 674 524,81	3 399 781,92	79 183,79	78 687,87	95 709,14	82,50			15 179 520,01			15 179 520,01	
Frais de gestion des sinistres	R0140	2 386,14	234 805,54	255 387,21	2 577 611,55	5 291 578,55	3 731 781,81	590 652,12	1 666 755,85	652 697,67	258 138,27	805 954,47	54,71	17 565 563,72	33 988,67	1 189 159,18	18 788 675,75	
Provisions pour sinistres à payer	R0150	754 474,61	538 981,85	1 436 863,04	119 056 053,29	5 151 073,56	17 151 229,63	12 685 600,00	12 757 182,84	1 666 800,00	1 221 000,00	1 308 181,00		156 530 371,14	177 000,00	1 910 080,00	158 617 201,14	
Provisions pour sinistres survenus	R0160	808 000,00	642 598,68	2 264 525,81	113 649 984,47	5 018 615,59	18 451 516,36	9 794 000,00	21 157 286,73	1 756 000,00	1 288 000,00	2 137 564,63		177 190 975,47	588 000,00	2 186 000,00	180 374 975,47	
Provisions pour sinistres survenus	R0170		1 000,00		4 808 867,36	2 829 067,84	3 366 580,87		52 611,95					10 098 000,00			10 098 000,00	
Provisions de rentes à ces ouvertures	R0180				14 742 471,82	2 177 387,62	3 130 008,50		5 140,46	308 808,00				20 536 000,00			20 536 000,00	
Provisions pour égalisation	R0190																	
Provisions pour égalisation	R0200																	
Autres provisions techniques	R0210	154 000,00			16 695 000,00									17 056 000,00			17 056 000,00	
Autres pour techniques ouvertures	R0220	155 000,00			14 748 000,00									16 971 000,00			16 971 000,00	
Sous-total charges des sinistres	R0200	1 195 307,00	1 218 478,10	777 496,15	98 766 022,16	18 671 177,81	71 888 984,31	5 795 177,12	16 964 981,17	1 957 178,79	1 547 028,68	1 611 510,82	54,71	125 970 577,92	(588 413,67)	1 844 386	3 226 475	1 668 875,111
Total solde de souscription	R0210	2 009 577,61	7 444 543,09	15 778 629,25	(21 870 620,15)	6 803 614,88	34 731 957,41	(1 659 822,14)	(13 384 405,31)	2 993 138,44	3 075 136,97	32 049 730,95	54,71	34 491 450,31	5 869 851,50	15 226 433,55	55 587 243,35	
Charges d'acquisition et gestion nettes																		
Frais d'acquisition	R0270	677 959,62	4 188 195,45	9 192 882,89	2 879 187,45	4 856 888,80	8 695 854,75	768 649,77	887 454,84	2 736 585,71	1 898 977,76	38 324 814,88		76 829 888,64		18 868 757,87	65 998 138,41	
Frais admin	R0280	99 355,77	363 471,08	508 823,15	680 837,73	787 177,29	1 201 875,59	138 455,12	115 991,66	152 691,98	142 196,98	922 102,18		4 899 556,57	5 907 647,87	579 542,56	10 776 757,00	
Aut charges nettes de produits nets	R0310	1 006,13	50 792,61	(813 107,21)	60 252,72	1 970,68	164 853,66	21 283,82	24 963,14	16 680,53	9 515,29	38 986,53		(404 981,67)	1 844 386	1 276,75	1 446 675,111	
Subventions d'exploitation reçues	R0320																	
Total charges d'acquisition et gestion nettes	R0330	778 319,52	4 601 459,15	8 891 598,83	3 564 751,90	5 476 091,73	8 771 889,50	629 187,41	1 177 791,08	2 599 967,41	1 741 890,01	71 741 517,83		80 294 063,35	5 938 492,91	18 631 873,26	78 756 422,52	
Résultat financier																		
Produits des placements, charges	R0340	54 042,85	9 145,30	65 087,58	1 831 954,98	175 136,39	861 756,70	157 308,73	603 829,17	72 431,28	80 552,97	598 431,24		5 630 511,11	5 936,57	777 371,68	6 388 783,36	
Dont revenus et autres produits de placements	R0350	28 606,11	7 451,58	33 483,23	1 530 989,98	106 421,85	501 874,75	133 187,68	503 843,08	72 890,83	75 499,87	511 613,58		5 013 954,99	4 953,98	644 444,47	5 663 353,47	
Dont profits et pertes sur réalisation de placement	R0360	10 345,68	1 755,06	12 604,42	548 867,01	97 867,58	108 973,31	47 158,64	181 804,58	8 763,24	9 204,15	138 529,87		1 067 644,62	1 288,83	733 849,68	1 802 248,51	
Dont charges des placements	R0370	2 910,13	781,78	3 498,86	155 767,10	10 857,21	50 924,06	13 158,90	51 512,51	2 344,95	2 611,80	34 161,25		326 643,95	307,68	66 017,47	373 170,10	
Dont charges des placements	R0380	1 710,61	494,54	2 056,15	91 549,91	6 381,84	18 177,51	7 899,54	30 543,59	1 378,38	1 535,25	20 078,95		191 425,53	298,31	38 808,81	230 129,70	
Total solde financier	R0390	54 042,85	9 145,30	65 087,58	1 831 954,98	175 136,39	861 756,70	157 308,73	603 829,17	72 431,28	80 552,97	598 431,24		5 630 511,11	5 936,57	777 371,68	6 388 783,36	
Solde de réassurance																		
Primes cédées aux réassureurs	R0440		7 228,00	2 981 364,57	4 968 540,60	141 415,17	3 957 288,62	2 181 805,30	590 971,95		2 721 161,79	24 874,01		16 985 972,79			16 986 972,79	
Part réass dans provisions primes	R0450		(7 124,00)	118 875,47	(560 718,65)	3 335,50	808 459,79	24 872,00	(131 210,00)	1 926,00	665 988,27	7 758,00		1 180 590,44			1 199 590,44	
Part cédées dans Prov sinistres à payer	R0460		7 103,00	68 985,98	76 171 283,04	296 274,82	4 019 566,79	7 872 519,99	15 734 302,17	15 067,00	668 801,00	54 006,82		104 767 819,91			104 767 819,91	
Part réass dans prov. sinistres à payer	R0470		18 198,00	157 000,00	58 468 518,11	175 815,16	2 821 617,18	8 751 875,99	7 786 066,50	18 837,00	608 502,00	6 000,00		77 619 756,98			77 619 756,98	
Part réass dans réserve	R0480																	
Commissions reçues des réassureurs	R0500																	
Total solde de réassurance	R0510		(25 568,00)	(2 878 476,47)	12 775 508,60	122 875,78)	(1 991 043,31)	(2 515 199,30)	7 486 601,72	25 808,00	(1 783 447,27)	27 137,01		11 564 568,92	91 087,66		11 656 667,36	
Total résultat technique	R0520	1 787 750,94	2 825 874,63	4 457 095,41	11 817 888,36)	1 477 829,49	3 685 913,71	4 208 336,28)	(8 299 888,50)	614 455,89	95 311,28	8 221 864,77	54,71	12 867 436,24)	282 408,38	780 579,29	(370 249,33)	

Note n°25 – Ventilation des primes émises brutes (en K€)

	France	Espace économique européen (hors France)	Hors Espace économique européen
Affaires directes	154 802	22 237	0

Note n°26 – Evolutions des provisions techniques (en K€)

	PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		VARIATIONS DES PROVISIONS BRUTES	PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	
	2021	2020		2021	2020
Provisions Primes non Acquises	38 071	42 472	(4 401)	780	780
Provisions Sinistres à Payer	196 462	180 374	16 088	103 988	76 840
Prévision de Recours à Encaisser	(10 056)	(20 536)	10 480		
Provisions Risques en Cours	0	0	0		
Provisions Risque Croissant	154	155	(1)		
Provisions Pour Egalisation	0	0	0		
Provisions mathématiques de rentes	16 880	14 746	2 134		
TOTAL	**241 511**	**217 211**	**24 300**	**104 768**	**77 620**

Note n°27 – Ventilation des produits financiers et des charges de placement (en K€)

PRODUITS	Entreprises Liées	Entreprises ayant un lien de Participation	Autres Origines	2021	2020
Dividendes	3 755			3 755	1 283
Revenus des Autres Placements			2 867	2 867	4 751
Autres produits des placements			73	73	67
Produit Provenant de la Réalisation des Placements			2 620	2 620	3 879
Amortissements des décotes			179	179	26
Autres revenus financiers					
TOTAL	**3 755**	**0**	**5 739**	**9 494**	**10 006**

CHARGES	Entreprises Liées	Entreprises ayant un lien de Participation	Autres Origines	2021	2020
Frais de Gestion des Placements, Frais Financiers			367	367	447
Amortissements financiers			751	751	663
Perte Provenant de la Réalisation de Placements			139	139	126
Amortissement Immeubles					
Autres charges financières					
TOTAL	**0**	**0**	**1 257**	**1 257**	**1 236**

Note n°28 – Personnel (en K€)

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance : Néant.

	2021	2020
Charges de personnel		
Salaires	3 237	5 027
Pensions de retraite	(6)	166
Charges sociales	1 455	2 221
Commissions versées au personnel commercial		
Autres	546	713
Total	5 232	8 127
Personnel en ETP *	65	100
Montant versé aux agences de travail temporaire	11	53
Personnel intérimaire en ETP	1	1

* 29 salariés ont été transférés à a société Lybernet dans le cadre de l'apport partiel d'actif au 01/01/2021

	2021	2020
Effectif moyen du personnel		
Direction	4	7
Cadres	41	62
Non cadres	25	37
Total	70	106
Masse salariale (par catégorie)		
Direction	890	1 385
Cadres	3 209	5 112
Non cadres	1 132	1 630
Total	5 231	8 127

Note n°29 – Ventilation des commissions (en K€)

	2021		2020	
	Assurance directe	Acceptation	Assurance directe	Acceptation
Commissions d'Acquisition	**65 908**	**0**	**72 119**	**0**
Commissions d'Administration	**5 611**	**5 166**	**5 887**	**5 327**
Commissions de Gestion Sinistres	**18 639**	**13**	**19 831**	**16**
Autres Commissions techniques	**0**	**(317)**	**0**	**(338)**
- Dont Commissions reçues des réassureurs	0	(317)	0	(338)
TOTAL	**89 474**	**4 862**	**97 838**	**5 005**

Note n°30 – Produits et charges exceptionnels (en K€)

	2021	2020
PRODUITS		
Divers	0	0
TOTAL	**0**	**0**
CHARGES		
Divers *	200	976
TOTAL	**200**	**976**

* Cf. Note 11

Note n°31 – Charges non techniques (en K€)

	2021	2020
TOTAL	**-35**	**0**

Note n°32 – Participation et Charges d'impôts (en K€)

	2021	2020
Participation	**41**	**38**
Charges d'impôt comptabilisées	**9**	**1 573**
Impôts sur les bénéfices *	33	327
Taxe sur excédent de provisions techniques	46	1 276
Crédits Impôts	-70	-30
Montant payé sur l'exercice	**746**	**3 154**
Montant restant dû**	**-783**	**- 3 127**

** la charge d'IS au titre de l'exercice 2021 est entièrement payée, un remboursement partiel est donc attendu sur 2022

AUTRES INFORMATIONS

Note n°33 – Consolidations des comptes

Les comptes de la Société sont inclus :

- par intégration globale dans les comptes consolidés de CARREFOUR SA

RCS Nanterre 652 014 051 ayant son Siège Social 33 Av. Emile Zola 92649 Boulogne Billancourt Cedex

- par mise en équivalence dans les comptes combinés établis par la SGAM COVEA (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle COVEA – 86-90 Rue Saint Lazare – 75009 PARIS).

Par ailleurs, Carma, société mère du groupe Carma, consolide le groupe assurantiel par intégration globale de ses filiales.

Note n°34 – Honoraires des Commissaires aux comptes

L'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est fournie dans les comptes consolidés de Carrefour SA.